



RECYCLAGE DE L'ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 1 et NIVEAU 2

ORGANISME DE FORMATION

N° SIRET: 838 047 462 00018 N° ACTIVITE: 84430347443 N° Qualiopi: 2021/91660.1

PUBLIC:

Professionnel de santé inscrit dans la quatrième partie du Code de la Santé Publique en possession d'une AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2

PRÉ REQUIS RÉGLEMENTAIRES :

 Être titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 ou 2 en fin de validité.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES:

Arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'Arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

COORDONNATEURS:

- Fabrice GRANJON: Directeur ACCoRI Médecin responsable Médicale - Médecin Urgentiste -Formateur et Enseignant AFGSU - Formateur Damage Control - Détenteur d'un Diplôme Inter -Universitaire de Pédagogie Médicale - Ancien attaché d'Enseignement à la Faculté de St-Etienne.
- Madame Nathalie DAS NEVES, Cadre Responsable du fonctionnement de la structure - Responsable Projet – Consultant.

ORGANISATION ET COÛT DE LA FORMATION

DURÉE DE LA FORMATION: 1 Jour = 7 heures

Dates:

- Le 12 janvier 2023 à RILLEUX DENTALL PROJECT
- Le 13 janvier 2023 à RILLEUX DENTALL PROJECT
- Le 17 novembre 2023 à RILLEUX DENTALL PROJECT

Copie de l'attestation AFGSU initiale à l'inscription obligatoire

HORAIRES: 9h à 17h

Lieu : Dentallproject 150 rue Terre Bourdin 69140 Rillieux la Pape

TARIFS INTER: 250€ TTC par personne

CONTACT - RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTION

Madame Nathalie DAS NEVES

Tel: 06 63 16 51 48

contact@accori-fassim.fr

OBJET

Cette formation a pour objet la réactualisation des connaissances et le renouvellement de l'Attestation au terme des 4 ans de validité de l'AFGSU nécessaires à :

- La prise en charge, seul ou en équipe, d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel;
- L'application des mesures et l'utilisation des moyens de protection individuels et collectifs face à un risque à conséquences sanitaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

La formation a pour objectif la mobilisation et la réactivation des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à la réappropriation des gestes d'urgence pour une prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Mise à jour des connaissances en liens avec les conférences de réactualisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'attestation de formation Aux Gestes et Soins d'Urgence de **niveau 1 et 2** a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

L'attestation de formation de re-certification Aux Gestes et Soins d'Urgence de **niveau 1 et 2** intègre l'ensemble des éléments des référentiels du PSC1 au titre de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, ainsi que l'ensemble des éléments contenus dans les recommandations relatives à l'unité d'enseignement du PSC1 en vigueur.

À ce titre, la contextualisation aux structures sanitaires, des techniques enseignées au PSC1 est subordonnée à leur maitrise en situation de sauveteur isolé conformément aux procédures définies dans les recommandations relatives à l'unité d'enseignement PSC1.

La formation conduisant, après validation, à la RECERTIFICATION AFGSU de niveau1 et 2 comporte trois modules : Tous ces modules sont revus par cas concrets simulés avec apport de connaissances après évolution et recommandations des autorités.

Module 1 : d'une durée de dix heures et demie, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

• D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de

INTERVENANTS:

- Médecins et professionnels de Santé spécialisés en soins d'urgence en activité, formés à la pédagogie.
- Formateurs agréés à l'AFGSU, membres de l'ANCESU
- Expérience pédagogique au sein de différents CESU de la Région
- Exerçant au sein de votre territoire de Santé

INTERVENANT ACCORI

- Dekra AYARI : Infirmière Diplômée d'État Exerçant en Service d'Urgence - SMUR - Formatrice AFGSU validé par CESU 69
- Thierry LAVEAU : IADE-Exerçant en bloc opératoire Médipôle- Formateur AFGSU validé par CESU 69

- mettre en œuvre une protection adaptée;
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114;
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs;
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin);
- D'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs;
- D'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...), d'initier les soins d'urgence et d'anticiper la réanimation spécialisée;
- De transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte ;
- De connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières);
- De mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin ;
- De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

Module 2, d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs;
- D'identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage);
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux;
- En l'absence de médecin proche, d'appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro d'urgence interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés;
- De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.

Module 3, d'une durée de trois heures et demie, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant :

- De comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et de connaitre l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC);
- De s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-

- sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice ;
- D'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du damage control;
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence);
- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement;
- Connaître les principes de la prise en charge médicopsychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

Pour les professionnels de santé, les contenus et les durées des modules définis dans la présente annexe peuvent être adaptés en fonction des connaissances qu'ils ont déjà acquises dans le cadre du développement professionnel continu.

METHODE PEDAGOGIQUE

Méthodes Actives centrées sur l'apprenant, ce dernier bâtit ses compétences en modifiant ses représentations antérieures par :

- Utilisation de la méthode AGIR
- Mise en situation, simulation
- Résolution de problème par essai/erreur

OUTILS PEDAGOGIQUE

Matériel de vidéo-projection multimédia Mannequins adulte, enfant, nourrisson Défibrillateur Automatisé externe pédagogique Matériel de maquillage pour patient standardisé Matériel d'immobilisation et garrots

EVALUATION DE LA FORMATION

Des temps de mise en lien et d'évaluation des pratiques en contexte, lors de cas simulés, sont mis en œuvre tout au long de la journée de formation.

L'évaluation de la compétence des apprenants face aux situations simulées est réalisée de façon sommative en atelier et en cas concret.

SANCTION DE FORMATION

À l'issue de la formation et après validation l'attestation (AFGSU1 ou AFGSU2) sera renouvelée pour une durée de 4 ans.

Former les Hommes, ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un Feu

Aristophane.

Programme /demi-journée RECERTIFICATION GSU 7h cas simulés suivant les objectifs des participants révision du programme des 21 heures de formation

Matin 3h30:

- Urgences vitales
 - o Cas simulé sur l'hémorragie
 - o Cas simulé sur les obstructions des voies aériennes supérieur adulte et nourrisson
 - o Cas simulé sur l'Inconscient qui respire
 - o Cas simulé sur l'Arrêt cardiaque (adulte, enfant, nourrisson)

Après-midi 3h30:

- Urgences Potentielles
 - o Cas simulés sur les différents malaises
 - o Cas simulé traumatisme (osseux, brulures, plaies...)
 - o Revoir PEC accouchement inopiné
- Situations Sanitaires Exceptionnelle